



Dossier # : 1234124003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division rémunération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification aux conditions de travail pour l'année 2024 et approuver la poursuite des travaux concernant le renouvellement des conditions de travail des cadres pour les années 2024 et 2025

Il est recommandé d'approuver la modification aux conditions de travail et d'approuver la poursuite des travaux entourant le renouvellement des conditions de travail des cadres pour les années 2024 et 2025.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-12-13 06:39

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1234124003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division rémunération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification aux conditions de travail pour l'année 2024 et approuver la poursuite des travaux concernant le renouvellement des conditions de travail des cadres pour les années 2024 et 2025

CONTENU**CONTEXTE**

Les conditions de travail des cadres arrivent à échéance le 31 décembre 2023. La pénurie de main-d'oeuvre généralisée incite les entreprises à faire évoluer leurs conditions de travail. Des réflexions importantes à ce sujet sont en cours et doivent également tenir compte des points suivants :

- ◊ Nombreux défis en matière budgétaire ;
- ◊ Respect de la capacité de payer des montréalaises et montréalais;
- ◊ Pratiques en matière de gestion de la rémunération d'organisations publiques;
- ◊ Équité avec les conditions de travail des autres groupes d'employés de la Ville;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 1897 du 30 novembre 2023 : Approuver les modifications aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023

CE20 0116 du 22 janvier 2020 : Approuver les modifications aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et aux conditions de travail du personnel de cabinet de la Ville de Montréal pour les années 2020 à 2023 (1194124002).

CE18 1116 du 13 juin 2018 : Approuver les nouvelles conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal pour les années 2018 à 2021 (1185989001).

CE16 1565 du 28 septembre 2016 : Approuver les nouvelles conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 (textes) (1165899001).

CE15 2388 du 23 décembre 2015 : Approuver les modifications aux conditions et avantages des cadres administratifs et de direction de la Ville de Montréal et approuver la majoration des échelles salariales des cadres administratifs et de direction pour les années 2016 et 2017 (1155981003).

DESCRIPTION

Programme de gestion de la performance :

À compter du 1^{er} janvier 2024, abolir le volet de bonification monétaire du programme de gestion de la performance.

JUSTIFICATION

Dans l'objectif de faire évoluer les conditions de travail et en considérant les enjeux liés au marché de l'emploi actuel, plusieurs rencontres de discussions ont eu lieu avec l'association des cadres (ACMM) au cours de l'année 2023. Les discussions devront se poursuivre avec l'ACMM au début de l'année 2024.

Toutefois, la Ville considère que les paramètres monétaires associés à la gestion de la performance doivent être revus afin de refléter les tendances du marché pour des organisations similaires du secteur public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le volet bonification du programme de gestion de la performance des cadres représente un coût annuel d'environ 7,8 M\$.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des ressources humaines planifiera de nouvelles rencontres au début de l'année 2024 avec l'ACMM afin de continuer les discussions pour le renouvellement des conditions de travail des cadres.

Une séquence de communications est également planifiée dans les prochains jours afin d'informer les cadres des changements au niveau du cycle de la gestion de la performance 2024.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TARDIVEL
Chef de division - rémunération

Tél : 514 295-5957
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-12-12

Yves TARDIVEL
Chef de division - rémunération

Tél : 514 295-5957
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie GRÉGOIRE
Directrice-rémunération globale et systèmes
info RH

Tél :
Approuvé le : 2023-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
Directrice de service - ressources humaines

Tél :
Approuvé le : 2023-12-12